Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir
69e Année. — N° 13. — Le numéro : 15 centimes — DIMANCHE 13 JANVIER 1924.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS				
Nord et limitrophes	3 mois, 12.00	6 mois, 23.00	1 an, 45.00
France et Belgique	» 13.00	» 25.00	» 48.00
Union postale	» 22.00	» 43.00	» 82.00

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS : ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 1130. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

MARGARINE ERA — era — AUX FRUITS D'ORIENT COMME DU BEURRE

CHRONIQUE

Jalouse !

Claude vient de sortir, et, de même que chaque jour, après le repas de midi, Jeannine a une impression de solitude aussi aiguë que si son jeune époux l'avait quittée pour de longs mois.

Voilà six semaines à peine que Jeannine est devenue Mme Claude Sourdeval, et l'enchantement des premières heures de bonheur se prolonge toujours. Elle trouve trop grande, dans la vie de son Claude, la part qu'il doit réserver à ses fonctions de professeur de mathématiques au lycée, et bien modeste celle qu'il peut lui consacrer.

Mais en elle, aujourd'hui, à l'habituel déchirement intérieur, attendrissant de puérilité fait place un sentiment plus grave, un regret, un remords léger. Voici : en déjeunant, ils ont causé, tous deux, du mariage de son amie, auquel ils doivent assister prochainement ; ils ont bavardé gaiement et fait mille projets pour cette fête en perspective, mais Jeannine a avoué à Claude que sa joie ne serait pas complète. Comme elle regrette, maintenant, et comme il doit la trouver enfant !... Claude, un jeune savant, n'a jamais beaucoup aimé le monde ni les fêtes, et... la grosse question, — il ne sait pas danser...

C'est cela qui la chagrine; elle eût été si heureuse de pouvoir se livrer avec lui à ce qui fut avant son mariage son plaisir favori.

Claude a souri, tout d'abord, de ce qu'il appelle des enfantillages, mais elle a bien vu, ayant peut-être un peu trop insisté, qu'il la quittait avec une ombre de souci. Et, seule, maintenant, elle regrette et se juge stupide !

⁂

Mais le soir, en rentrant, Claude est aussi gai, aussi charmant et insoucieux qu'à l'ordinaire. Certes, il ne songe plus à leur conversation du midi.

Pourtant, une contrariété nouvelle attend Jeannine : Claude doit donner ce soir, à l'un de ses élèves, une leçon particulière ; il en sera de même désormais, quatre fois par semaine. Jeannine est sombre, elle en veut à cet élève, à ce gamin inconnu qui la privera de son cher Claude durant de plus longues heures !

⁂

— Alors, tu ne veux absolument pas ?

— Non, ma chérie, ce ne serait pas raisonnable.

La jeune femme a refermé la porte. Elle a peine à refouler un sanglot nerveux. La bonne est là ; Jeannine se contient.

Tout le jour, elle fut soucieuse et, par moments, follement angoissée à cause de ce soupçon horrible, sans fondement, et qui la fait rire d'elle-même à de trop rares instants de froide raison.

En un moment elle est coiffée de son chapeau, vêtue de son manteau ; à son tour, elle sort...

⁂

Claude n'a pas encore tourné le coin de la rue, quand Jeannine quitte leur demeure. Malgré l'ombre nocturne, elle l'aperçoit de dos ; il marche posément ; il prend une rue à sa droite. Elle, l'ayant perdu de vue, presse le pas. Elle tourne également et le voit de nouveau ; elle modère son allure et frôle les maisons ; si Claude se retournait, il ne pourrait la distinguer ; mais, sans un regard en arrière, il continue d'aller.

Jeannine le suivra jusqu'au terme de sa course et ne reviendra que lorsqu'elle l'aura vu entrer chez son élève ; mais son cœur bat bien fort, tandis qu'elle suit Claude !... Il vient de tourner encore ; c'est bien là le chemin qu'il doit prendre.

Tous deux ayant conservé leur distance, sont maintenant dans la rue même où réside l'élève. Et Jeannine s'accuse de nouveau de s'être forgé des idées insensées !... C'est machinalement qu'elle poursuit sa route ; elle est sûre de voir son Claude pénétrer dans la maison de son élève, qu'il lui a plusieurs fois montrée, qu'elle aperçoit déjà et que lui va atteindre.

Mais,(que voit-elle !... Il a passé. Allons, elle fait erreur, elle distingue mal, la maison est plus loin, sans doute... Elle marche plus vite, sans souci maintenant de se dissimuler... Non, c'est bien là; et il n'est pas entré... Il va, il va toujours et prend une autre rue ; Jeannine pousse un faible cri... Elle croit qu'elle va tomber là... Elle se domine cependant ; puis, inconsciente, demi-folle, elle court jusqu'à la rue qu'il vient de prendre... Elle va l'appeler lorsqu'il pénètre dans un immeuble qu'elle ne connait point.

Quelques secondes... Elle y pénètre à son tour et rejoint Claude alors qu'il va sonner à une porte d'appartement.

⁂

Elle voudrait crier, mais ce n'est qu'un murmure qui s'échappe de ses lèvres contractées : « Claude », et son visage est livide.

Lui se retourne et rougit : « Mais... comment !... Toi !... » balbutie-t-il. « Toi !... Tu m'as suivi ! Oh ! c'est mal... mais quoi donc... ces traits effarés... ma pauvre chérie, parle, mais parle donc, je t'en supplie ! »

Alors, elle, appuyée contre la muraille et ses beaux yeux plongeant dans ceux de Claude, — d'une voix rauque : « Où vas-tu ! Chez qui vas-tu ?... »

Claude la dévisage, stupéfié, et, soudain, comme si la vérité se faisait jour en lui : « Ah ! ma pauvre petite ! ma pauvre petite. Ah ! je devine ! s'écrie-t-il en lui faisant un collier de ses bras malgré sa résistance, oh ! comment peux-tu douter de moi ? » Puis brusquement : « Ah ! tant pis, tu le sauras, où je viens, chez qui je viens ! Tu verras, ma Jeannine, comme c'est mal de m'avoir soupçonné... Tiens, sonne toi-même ! »

Elle hésite. En posant la main sur le timbre, elle voit, sur la porte, une plaque de cuivre portant cette mention : « Cours de danse » ; ses traits se transforment ; elle regarde son mari... elle croit comprendre à son tour... mais non, c'est impossible !... Eh bien, sonne ! » dit Claude. « Mais, j'y songe, je ne peux pas avouer la vérité et pourquoi tu m'as suivi, petite jalouse... Tiens, dissimule-toi dans ce coin sombre, tu verras sans être vue, et nul mouvement de physionomie ne pourra t'échapper ».

La porte s'ouvre, un homme paraît :

— Oh ! Oh ! vous êtes en retard, Monsieur Sourdeval, dit-il en souriant; ce n'est pas alors que vous devenez bon valseur qu'il faut écourter les leçons... J'ai à cœur que la surprise soit immense pour votre jeune femme... Mais il nous reste peu de temps avant ce mariage, il faut le bien employer !

— C'est que, murmure Claude, je ne viens que pour m'excuser; ma femme est souffrante et j'ai pu tout juste m'échapper pour vous prévenir qu'il me sera impossible de prendre ma leçon ce soir... Oh ! non, ce n'est rien de grave, un malaise passager...

⁂

Jeannine et Claude, serrés l'un contre l'autre, parcourent le chemin dans lequel, tout à l'heure, la jeune femme a suivi son mari. Elle n'a trouvé qu'un mot en se pressant contre la poitrine de Claude : « Pardon !... » Comment eût-il pu lui garder rancune : sa jalousie n'était-elle pas une nouvelle preuve d'amour ?

Ils marchent silencieusement. Elle éprouve un irrésistible élan de reconnaissance envers son mari, cet intellectuel, si éloigné de toutes choses vaines, qui, pour qu'une ombre fugitive ne voilât pas les yeux de sa Jeannine, s'est imposé un fastidieux apprentissage chorégraphique.

...De l'amour, jusqu'ici, elle n'avait soupçonné que les joies; d'avoir imaginé un gouffre horrible ouvert sous ses pas, elle appréciera mieux désormais son bonheur : son amour se fera plus grave. La leçon de mathématiques dissimulait une leçon de danse — à son tour, la leçon de danse cachait une leçon de bonheur.

Henri Caband.

BILLET PARISIEN

Les frères ennemis

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 12 janvier. (Minuit).

Hier soir, au cours d'un meeting organisé à l'« Union des Syndicats », rue de la Grange-aux-Belles, des coups de revolver ont été tirés. Quatre personnes, trois anarchistes et un communiste, sont restés sur le carreau. Deux des victimes sont mortes dans la soirée, sans avoir repris connaissance.

Plusieurs de nos confrères sont allés aujourd'hui aux renseignements, tant à la Bourse du Travail qu'au Libertaire. *Ils rapportent des impressions concordantes. Cette folie sanglante, par son horreur même, n'a pas éteint les passions terribles qui l'ont fait naître. D'ailleurs, l'*Humanité *et le* Libertaire *respirent également la haine et la fureur.*

Eh quoi! Ne pensions-nous pas, nous autres, bon public, que toute la rage des réformateurs de l'extrême-gauche était uniquement tournée contre les bourgeois*? Il apparait, avec évidence, qu'entre communistes, anarchistes et socialistes unifiés, existent des dissentiments terribles auprès desquels la haine du* bourgeois *n'est plus que de l'eau de rose. Ces frères ennemis se déchirent avec entrain et se déchireraient encore bien plus, si la* justice bourgeoise, *qui a quelquefois du bon, n'entravait quelque peu l'action de leurs ressentiments.*

Le spectacle que communistes et anarchistes nous ont donné, hier soir, porte à réfléchir. Des passions aussi vives, des haines aussi impitoyables, prouvent que ces réformateurs de la société sont divisés, non pas sur des idées, sur des systèmes, mais sur des questions de personnes, sur des intérêts grossiers, propres à mettre en action les reflexes les plus primitifs.

Il y a beau temps qu'on ne discute plus, dans ces milieux avancés, les avantages ou les inconvénients comparés des systèmes de Saint-Simon, de Fourrier ou de Karl Marx. Ce socialisme empreint d'idéalisme et de beaucoup de naïveté, a été relégué dans le magasin des accessoires. Sur le théâtre socialiste, on voit de plus en plus s'agiter des fantoches sanglants, avides de domination et inquiets de ne pas voir se lever encore le jour de la curée.

En Russie, nous assistons au triomphe de l'idée communiste. Cela n'est pas beau. Quant aux autres anarchistes, si nous avions le temps de nous occuper d'eux, ils nous feraient sourire...

R...

LA PERTE DU SOUS-MARIN ANGLAIS

TOUT ESPOIR DE SAUVER DES SURVIVANTS EST ABANDONNÉ

Londres, 12 janvier. — Un communiqué de l'amirauté dit que vu le fond où le sous-marin « L-24 » a sombré, tout espoir d'y trouver des survivants est abandonné.

LE LIEUTENANT EDDIS
qui commandait le sous-marin

UN SINISTRE EN MER

300 PERSONNES NOYÉES

Sofia, 12 janvier. — On rapporte que 300 personnes ont perdu la vie dans le naufrage du vapeur « Comejos », qui appartenait à l'American Shipping Board. On se souviendra que ce naufrage a eu lieu sur la mer Noire, près de Trébizonde, le 4 janvier.

Le vapeur se rendait à Constantinople lorsqu'il sombra dans une forte tempête.

L'ACCIDENT D'AUTO SURVENU AUX SOUVERAINS GRECS

CEUX-CI SONT INDEMNES

Une dépêche de Naples signale que la famille royale hellénique vient d'être informée que l'accident d'automobile survenu aux souverains grecs est sans aucune importance.

LA REINE ELISABETH
qu'on disait blessée

D'autre part, une dépêche de Bucarest dit que le bruit d'après lequel les souverains grecs auraient été blessés au cours de l'accident, est absolument dénué de fondement.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES seront-elles fixées au 6 avril ou au 2 mars ?

Paris, 12 janvier. — La loi actuelle fixe [illegible] la fin des pouvoirs de la Chambre au 30 mai prochain, et impose l'obligation au gouvernement de faire élire la nouvelle Chambre dans les soixante jours avant le 30 mai, c'est-à-dire au dimanche 6 avril, qui est légalement la date la plus rapprochée. Toutefois, le gouvernement s'est rendu compte qu'il vaudrait mieux avancer cette date, en réduisant au 31 mars, la durée des pouvoirs de la Chambre actuelle.

Si on limite au 31 mars les pouvoirs de la Chambre, les élections peuvent avoir lieu le premier dimanche de mars, c'est-à-dire le 2.

LES INCIDENTS DU MEETING COMMUNISTE

Une enquête

Paris, 12 janvier. — A la suite des incidents qui se sont produits au cours du meeting tenu à l'Union des Syndicats de la Seine, rue Grange-aux-Belles, M. Barnaud, juge d'instruction, a été chargé d'ouvrir une enquête.

M. Faralicq, commissaire de police à la direction des recherches judiciaires, a perquisitionné, ce matin, chez différents anarchistes.

LE MEMORANDUM ALLEMAND

LE SENS DES RÉPONSES FRANÇAISE ET BELGE

Paris, 12 janvier. — Le contenu de la note française à l'Allemagne n'a pas été divulgué à Paris, mais le sens en est connu depuis longtemps, et quant aux détails, on les trouvera ci-dessous, dans une dépêche qui nous parvient de Bruxelles.

Le document belge est, en effet, semblable dans son esprit, au document français.

Dans sa réponse au gouvernement du Reich, qui revêt un caractère essentiellement technique, le gouvernement belge déclare notamment qu'en ce qui concerne le trafic des voyageurs, il suffira d'une carte d'identité avec photographie, aux résidents des territoires non occupés, pour pénétrer dans les territoires occupés, sauf certaines exceptions à établir par le commandant en chef des armées d'occupation.

Quant à la mise en vigueur, dans les territoires occupés, de l'ordonnance instituant la Banque de rente et d'émission du papier-monnaie, le gouvernement belge la subordonne au changement d'attitude du gouvernement allemand dans la question de la banque rhéno-westphalienne. Le gouvernement allemand, en effet, a posé des conditions inacceptables à la constitution de cette banque, dont la création, avec le concours des Allemands, devait assainir la situation financière dans les territoires occupés.

En ce qui concerne la navigation sur le Rhin, les seules entraves qui avaient été apportées étaient motivées par des raisons de sécurité. Un certain nombre de ces mesures vont être relevées.

Le cordon douanier établi à la frontière orientale des territoires occupés est maintenu, mais les facilités déjà accordées sous forme de dérogations ou de licences resteront en vigueur.

Quant à la sécurité des personnes et des biens, les autorités belges ne se sont pas refusées à examiner le renforcement de la police lorsque celui-ci a été jugé nécessaire.

La note belge garantit qu'aucune atteinte ne sera portée aux droits civiques des citoyens allemands, pourvu que ceux-ci ne se départissent pas des devoirs que les lois internationales leur imposent vis-à-vis des autorités d'occupation.

LETTRE DE BRUXELLES

Une Famille de demain

Les villes tentaculaires et la désertion des campagnes. — C'est le blé qui sauve le franc. — Mais il faut des actes. — Un exemple qui vient de haut. — A propos d'un mariage. — Les Thienpont et les De Vuyst. — Des Belges en terre française. — Le retour à la grande amie

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 12 janvier 1924.

On a tout dit sur les dévastations morales et physiques des villes tentaculaires et sur la désertion des campagnes. La terre qui meurt et les dangers sociaux qui vont en résulter ont trouvé des voix éloquentes pour mettre en garde l'humanité contre les fléaux dont celle-ci est menacée. Economistes, moralistes savants, poètes et écrivains, se liguent pour réveiller partout l'amour du sol. « *C'est le blé qui a sauvé le franc* », s'écriait récemment à la Chambre française, un de vos ministres, établissant ainsi, dans une formule lapidaire, qu'aujourd'hui comme hier, comme demain, comme toujours, le blé et le paysan qui le fait croître, sont les principaux facteurs de la restauration et de la grandeur du pays.

Mais de même que pour nourrir l'homme, le grain de froment doit être jeté dans un sol préparé afin qu'il produise, ainsi toutes les théories, tous les congrès, tous les livres et tous les discours en faveur du retour aux champs, resteront sans effet et la catastrophe se précipitera, si des belles et grandes familles ne donnent l'exemple en répondant à l'appel de la terre, avec courage, amour et générosité. Si l'élite ne montre pas le chemin qui mène à la grande amie, ce chemin sera de plus en plus déserté.

J'ai plaisir à signaler aujourd'hui le geste de deux familles appartenant à cette vieille et forte bourgeoisie belge dans laquelle les vertus de la race se transmettent de générations en générations, de plus en plus riches d'honneur, de travail et de probité. Ce matin, en l'église Sainte-Gertrude, à Etterbeek-Bruxelles, a été béni le mariage de Mlle Madeline De Vuyst, fille de l'éminent directeur général au Ministère de l'Agriculture, M. Paul De Vuyst, à qui l'agriculture belge doit tant, avec M. Aimé Thienpont, volontaire de guerre, lieutenant de réserve, croix de guerre, fils de M. Louis Thienpont, ancien député d'Audenarde à la Chambre belge. La bénédiction nuptiale, après une messe célébrée à leur intention, a été donnée par M. le doyen Boone. Le Saint-Père avait envoyé sa bénédiction apostolique, et M. Plissart, premier échevin d'Etterbeek avait auparavant acté le mariage civil. Etaient témoins M. Antoine De Vuyst, frère de la mariée, et M. Maurice Thienpont, frère du marié. La cérémonie a eu lieu dans l'intimité, à cause d'un deuil récent. De nombreux amis toutefois ont tenu à venir saluer les deux jeunes époux et leurs familles : la baronne de Crombrugghe de Picquendaille, présidente du Comité national des Cercles de Fermières, dont la mariée est la secrétaire; M. Moeyersoen, ministre du Travail; M. le baron Ruzette, ministre de l'Agriculture; M. le baron Tibaut, vice-président de la Chambre; Mme Mélotte et M. Mélotte, le grand industriel belge; M. J. Renault, de la Ligue de l'Education familiale; M. Georges Goyau, de l'Académie française; M. Girard, conseiller général de l'Aisne, à Parpeville; M. A. Vanden Berghe, industriel à Tourcoing; M. Montagu-Harris, du département de l'Hygiène de la Grande-Bretagne; M. Signori, de Rome.

Si je note ces noms entre tant d'autres, c'est parce qu'ils caractérisent, à mon avis, la haute portée sociale et morale de ce mariage. En venant offrir leurs vœux aux nouveaux époux, ministres, hommes politiques, femmes et hommes d'œuvres, sociologues, industriels, voix de France et de Belgique, ont salué deux âmes d'élite qui vont, comme je le disais plus haut, donner une grande leçon de choses en s'en allant vers la Terre qui sauve les nations. En effet, les jeunes M. et Mme Thienpont vont entreprendre l'exploitation d'un vaste domaine de 413 hectares, à Parpeville, dans l'Aisne. Ils vont apporter à la terre française l'appoint de leur belle vaillance, de leurs jeunes initiatives et aussi de leur science agronomique. Car, ces amis de la Terre lui arrivent préparés à souhait. Ce ne sont pas des dilettantes, ni des amateurs. La famille Thienpont est de souche terrienne. Elle tient au sol par toutes les fibres de son âme, et le volontaire de guerre dont je parle aujourd'hui sait aussi bien cultiver ses champs que les défendre.

Quant à la jeune épouse, elle a puisé au foyer d'abord et toujours, à la célèbre école d'horticulture de Vilvorde ensuite, le goût, l'amour, la science indispensables à l'œuvre qu'elle entreprend.

Puisse Dieu bénir ces deux vaillants cœurs. Le succès dans la vie de cette famille de demain est lié à la résurrection des deux nations amies : la Belgique et la France. — S...

LA PERTE DU « DIXMUDE »

Les déclarations de M. Raiberti à la Commission du Sénat

Paris, 12 janvier. — Le ministère de la Marine communique le résumé des déclarations faites par M. Raiberti, à la Commission de la Marine du Sénat, relativement à la perte du « Dixmude ».

Aux termes de ces déclarations, le ministre a fait savoir, notamment, qu'en vertu d'une instruction émanée du commandant en chef des frontières du Sud, en date du 5 septembre 1923, si les programmes des sorties des dirigeables élaborés par le centre de Cuers étaient soumis à son approbation, c'était le capitaine de frégate commandant le centre de Cuers qui restait juge du moment ou des circonstances atmosphériques lui permettraient de donner au ballon l'ordre d'appareillage.

L'ordre de départ ne pouvait émaner que du centre de Cuers, c'est-à-dire de l'autorité locale qui, seule, pouvait savoir sur place si le dirigeable était en état de partir et si les circonstances atmosphériques permettraient son départ.

Pour le ministre, ces considérations réduisent à néant les prétendues réserves que l'on prête au commandant du Plessis de Grenédan, sur le départ de son ballon, puisque l'appareillage dépendait, en fait, de sa volonté.

LA MORT MYSTÉRIEUSE DE PHILIPPE DAUDET

Les anarchistes connaissaient le nom de l'enfant, d'après le témoignage de M. Jean Galmot, député de la Guyane

On sait que l'« Action Française » avait toujours prétendu que les anarchistes du « Libertaire » et leurs complices connaissaient, dès le 22 novembre au moins, c'est-à-dire le jour où le jeune Philippe Daudet se présentait à Vidal, l'identité de l'enfant. Vidal et ses amis avaient toujours nié ce point capital pour l'instruction.

M. Galmot met en cause Me Torrès et un juge de paix

Or, le juge d'instruction, M. Barnaud, a reçu le 4 janvier dernier, la déposition spontanée de M. Jean Galmot, député de la Guyane, qui est un des adversaires politiques déterminés de l'« Action Française », dit celle-ci.

M. Jean Galmot a déclaré en substance ce qui suit au magistrat instructeur :

— J'avais prié un de mes amis, juge de paix, de me mettre en contact avec Me Henry Torrès pour causer, avec ce dernier, de la Guyane et nous nous rencontrâmes à l'Escargot d'Or, pour dîner, le jeudi 22 novembre.

Au cours de la conversation, Me Henry Torrès exposa ses opinions et, à la fin d'un développement, tint le propos suivant :

« — Le fils de Daudet est anarchiste. Il est des nôtres... Nous le tenons. C'est shakespearien !... »

J'ai rapporté ce propos le lendemain à un ami et c'est comme cela que M. Léon Daudet l'a connu. Il m'a envoyé son beau-frère, M. Robert Chauvelot, pour me prier de témoigner sur ce fait.

M. JEAN GALMOT

Si je ne suis pas venu plus tôt, c'est que je ne voulais pas déposer pendant mon propre procès; devant moi-même, je ne voulais pas avoir l'air de créer une diversion.

Le juge de paix ne se souvient pas

Le juge de paix auquel M. Galmot faisait allusion, est un ami personnel de Me Torrès, dont il était l'hôte le jour de ce dîner. Entendu par le juge, il a déclaré ne se souvenir de rien. Mais il a ajouté, cependant, qu'il n'y avait aucune impossibilité à ce que ce propos ait été tenu pendant le dîner, car, à deux reprises, pour le moins, il avait dû quitter la table pour se rendre à la cabine téléphonique du restaurant.

L'avocat de Germaine Berton dément

De son côté, Me Henry Torrès a déclaré qu'il n'était pas anarchiste et a opposé un démenti formel à M. Galmot.

— Je savais, a-t-il ajouté que Daudet avait un fils parce que j'avais lu dans l'« Action Française » que M. Léon Daudet avait fait manger de l'aïoli à son fils en Avignon. Quant à l'âge de ce fils, et ce qu'il faisait, je l'ai ignoré jusqu'au moment du drame.

M. Galmot confirme et précise

Cependant, M. Jean Galmot, interrogé par notre confrère à la suite de ces démentis, a confirmé et précisé sa déposition. Il a affirmé que le juge de paix, son convive au dîner où auraient été tenus les propos qu'il a rapportés, n'a pas protesté contre leur exactitude, lorsque, plusieurs fois depuis, il les a rapportés devant lui. Il s'est contenté, a dit M. Galmot, de le prier de ne pas le mettre en cause devant le juge d'instruction. C'est seulement, le jour où il devait être entendu lui-même par M. Barnaud, que le juge a dit à M. Galmot, d'après ce dernier :

Pour moi, je m'en tiendrai à des généralités concernant les propos de M. Torrès sur M. Léon Daudet et sa famille. Il ajoute : « Je ne me rappelle pas que Me Torrès ait prononcé les mots : **nous le tenons, en parlant du jeune Daudet** ; par contre, d'après mes souvenirs, il a dit que le jeune Daudet aimait Germaine Berton.

M. Galmot a conclu que le devoir de dire la vérité passait pour lui avant toute considération. Il attend d'être confronté avec MM. Torrès et le juge de paix.

L'état de santé d'Anatole France

Paris, 12 janvier. — Le bruit a couru, à Paris, que M. Anatole France, dont l'état de santé se serait subitement aggravé, a dû être ramené à Paris.

Samedi après-midi, on déclarait, au domicile de M. Anatole France, que l'état de santé du grand écrivain était très satisfaisant. L'éminent académicien, qui souffre d'une crise de rhumatisme, a passé une nuit et une matinée excellentes.

M. Henry Paté

Paris, 12 janvier. — Le « Journal Officiel » publie un décret renouvelant la mission temporaire, non rétribuée, de M. Henry Paté, député, au ministère de la Guerre, en ce qui concerne l'éducation physique et la préparation militaire.

LES GRANDES FÊTES DE LA PRÉFECTURE DU NORD

Quelques détails d'organisation

Le Comité d'organisation s'est efforcé de soigner les plus petits détails, de manière que les splendides fêtes de la Préfecture soient un réel enchantement. C'est ainsi que des garages gardés sont prévus à proximité de la Préfecture, pour les propriétaires d'automobiles.

Des fumoirs et des salons de jeux seront installés à l'intention des Messieurs que la danse ne tenterait pas. Le logement dans les hôtels de la ville sera assuré aux personnes qui en feront la demande avant le 17 courant.

D'autre part, des démarches sont faites pour obtenir des services de nuit des Compagnies de taxi et de tramways.

Rappelons que pour le bal, l'entrée est de 25 fr. sans aucun supplément d'entrée à la Préfecture.

A partir d'aujourd'hui, on trouvera des formules d'invitation et des cartes, non seulement au Pavillon touristique, place de la Gare, à Lille, Tél. 24.81, mais encore à la Préfecture, côté de la place de la République, et à la Société Industrielle (bureau des « Amis de Lille »), 116, rue de l'Hôpital-Militaire, de 8 heures à 12 heures, et de 14 à 18 h.

Aux officiers

Le Comité d'organisation serait heureux si Messieurs les officiers de l'armée active et des réserves voulaient bien assister, en uniforme, au thé dansant, du samedi 19, à 3 heures et demie, au grand bal du même jour, à 9 heures et demie, et au gala d'escrime du dimanche 20, à 8 heures et demie.

Le présent communiqué doit être considéré comme une invitation individuelle adressée à titre gracieux à tous les officiers du 1er corps d'armée.

Des commissaires de l'active et des réserves, munis de brassard tricolore, se tiendront à la disposition de leurs camarades pour les présentations et tous autres renseignements.

UN APPEL A L'ELITE INTELLECTUELLE DU NORD

LES VÉRITABLES INTÉRÊTS DE NOTRE RÉGION

A l'occasion des élections législatives, un Comité composé d'importantes notabilités du Nord vient de se constituer dans le but d'organiser, en dehors de toutes préoccupations politiques, une enquête sur les véritables intérêts des 400.000 foyers situés dans le département du Nord.

Au milieu du conflit social et économique de l'heure présente, il est difficile de dégager les véritables intérêts d'un groupement régional de familles aussi variées que les nôtres dans leurs opinions et leurs conditions.

Et cependant, ces intérêts généraux, mal connus, ignorés, existent; et rien ne saurait être plus utile à nos familles et à notre région que de les faire préciser afin d'apporter une amélioration effective aux conditions générales de notre existence.

C'est dans ce but qu'il est adressé un appel à l'élite intellectuelle des familles du Nord pour les prier de s'intéresser à l'enquête et au concours organisés sur le modèle du récent « Prix Michelin », mais sur des objets intéressant d'une façon plus particulière notre région, puisqu'il s'agit de nos propres intérêts.

Des prix de cinq mille et de dix mille francs, susceptibles d'être considérablement accrus par d'autres donations envisagées, sont affectés aux meilleurs travaux présentés sous forme d'un cahier de revendications des familles du Nord. Ces prix seront décernés par un jury composé des plus importantes personnalités régionales.

Le questionnaire de l'enquête, le règlement et les conditions du concours seront adressés à toutes les personnes qui en feront la demande, avec une enveloppe timbrée pour la réponse, au secrétariat, Office général des Entrepreneurs du Nord de la France, 54, rue Esquermoise, à Lille.

REGLEMENT DU CONCOURS

Les Jeunesses régionalistes du Nord organisent, à l'occasion du Congrès de la Famille du Nord, un concours sur un sujet intitulé : « Les cahiers des revendications des familles du Nord ». En voici le règlement :

I. L'idée directrice de ce travail est la suivante: la Législation et les mœurs individualistes desservent la famille. Particulièrement, la région du Nord, région de grandes familles, en souffre. Elle revendique donc un double effort de la Législation, effort dans lequel le point de vue de la famille et là de la région sera substitué au point de vue individualiste et centraliste. Les périls courus par la famille et leur contre-coup sur la vie de la région, sa sécurité et sa prospérité devront être envisagées.

II. Les concurrents auront à dégager les véritables intérêts du faisceau familial du Nord dans tous les ordres d'idées: religieux, moral, politique, professionnel, intellectuel, économique, physique. Il leur est recommandé de ne pas dissocier l'un de l'autre ces différents problèmes, mais de chercher, au contraire, à en établir à la fois l'interdépendance et la synthèse.

III. On attachera de l'importance à ce que les concurrents montrent que les intérêts réels de la famille du Nord sont le plus, souvent tout à fait indépendants des opinions qu'elles professent et du parti politique auquel leurs membres appartiennent.

Une région, fédération de familles, a des intérêts propres aux familles qu'elle réunit, au groupement régional qu'elle constitue. La sécurité et la prospérité nationale doivent être défendues et fortifiées en elle d'après des principes d'ordre général indifférents aux opinions politiques ou des partis.

IV. On trouvera d'utiles éléments de développement en étudiant d'une part le rôle de la famille dans la Nation, d'autre part, les traditions familiales dans lesquelles l'expérience montre et l'importance et la propérité des familles prend sa source. Comment assurer le respect et la permanence de ces traditions.

V. Les organisateurs du Congrès de la Famille feront, au cours de l'organisation du Congrès, des communications sur les enquêtes préparatoires au Congrès. Ces communications seront reproduites dans la presse. Elles pourront être utilisées et serviront surtout à montrer aux concurrents, dans quel esprit leur travail doit être envisagé.

VI. Le prix du concours pourra être attribué aussi bien à un concurrent isolé qu'à un groupe. Le jury n'envisagera que la valeur du manuscrit et son unité de composition.